



Demande d'adhésion saison 2017 - 2018

- le trésorier
- le webmaster
- la présidente (archivage)

Individuel ou Couple

Je soussigné(e) (voir note 2)

participe au chœur du (des)

Nom : _____ prénom _____ Lundi // Mardi // Hommes
_____ Lundi // Mardi // Hommes

entourer votre pupitre : Soprane Alti Ténor Baryton Basse

adresse : _____

Code Postal/ Ville : _____

vosre tél. portable : _____ un tél.de confiance _____

e-mail : _____ @ _____

_____ @ _____

déclare, après avoir pris connaissance des *statuts* et du *règlement intérieur* de l'Association ACHORINY, *et solliciter mon admission* comme membre de la dite association.

Je m'engage à respecter ses règles, et notamment :

- ◆ à payer la cotisation (*voir note 1*) en : 1 fois (144€), ou 3 fois (48€x3) à l'ordre d'Achoriny, par chèque(s) ou virement SEPA (*une fois = 144 €*), voir avec le trésorier pour d'autres facilités,
- ◆ à assister régulièrement aux répétitions,
- ◆ à assister aux concerts, et aux séances précédentes, sauf cas de force majeure
- ◆ à signer la feuille de présence, à chaque séance (pour l'assurance)
- ◆ à utiliser les partitions fournies (les originaux étant conservés par l'association)
- ◆ à respecter la tenue vestimentaire demandée en concert, tout en noir, sauf châle (femmes) et ceinture (hommes)
- ◆ à assister, le cas échéant, au stage de formation annuel (1 dimanche entre octobre et juin, si budget) sauf empêchement.

Je donne mon accord :

- ◆ pour un traitement par fichier automatisé des données correspondant à ma qualité de membre en application de la délibération N° 81-89 du 21/07/1981 de la CNIL et de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06/01/1978 (*note 2*).
- ◆ pour abandonner à l'association ACHORINY les droits d'auteur et d'interprète consécutifs à la réalisation et l'enregistrement de manifestations,
- ◆ pour que ma photo individuelle soit visible dans la partie *privée (note 3)* du site achoriny.com, dont l'accès est strictement réservé aux choristes,
- ◆ pour que mon N° de téléphone portable, et mon N° téléphone fixe, soient accessibles, *en cas de besoin (note 4)*, aux membres du bureau de l'association (président, secrétaire, trésorier) et au web-master.

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé" ainsi que de la date :

(note 1) tous les chèques sont remis *en début de saison*, avec possibilité de payer en 1 fois (prélevé en octobre) ou 3 fois (prélevés en octobre, janvier, mars).

(note 2) ces informations sont traitées automatiquement. De par la loi vous avez accès à nos fichiers pour rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

(note 3) chaque choriste dispose d'un accès personnel et sécurisé (login & mot de passe) au site achoriny.com, ce trombinoscope ainsi que l'accès aux documents de travail des différents chœurs, est visible exclusivement par les choristes, durant la durée de leur adhésion.

(note 4) impondérables de dernière minute, déplacements et voyages, urgences médicales ...

(note 5) en cas de non renseignement d'une modification, l'association ne peut être tenue responsable

NB : l'adhésion deviendra effective à réception de l'attestation d'adhésion

édition-04 oct2017